

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « MIEUX VIVRE EXPO » 2022

ARTICLE 1 : société organisatrice

L'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc, ayant son siège situé au 210, rue Ingénieur Sansoube - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON, représentée par son Président **Monsieur Philippe VACHOUX**, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 28/10/2022 au 01/11/2022 inclus.

ARTICLE 2 : participants

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc ou appartenant au groupe de l'association Foire Exposition Haute Savoie Mont-Blanc, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

ARTICLE 3 : modalités de participation

Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Il est possible de participer gratuitement et sans obligation d'achat.

La participation du jeu est limitée à 1 (une) par personne et par jour.

500 tickets de loterie par jour sont distribués aux visiteurs du salon par l'animatrice et par les exposants qui participent à ce jeu concours.

2 tirages au sort sont réalisés par jour **du vendredi 28/10/2022 au lundi 31/10/2022 à 14h et 17h et le mardi 01/11/2022 à 14h et 16h dans le HALL B1 – Emplacement B32.**

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

ARTICLE 4 : lots

Voir la répartition des lots par jour de salon sur feuilles annexées (10 pages).

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité l'Association Foire de la Haute Savoie Mont-Blanc, ainsi que leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

La Société organisatrice décline toute responsabilité concernant le service après-vente et les diverses garanties de chaque lot.

Article 6 : Remise des lots

Les lots sont remis directement par l'animatrice et/ou les exposants participant au jeu concours.

Aucun lot ne pourra faire l'objet d'un échange ou d'un remboursement en espèces. Le lot sera accepté tel quel.

Si le gagnant ne se trouve pas sur le salon pendant le tirage au sort, il est contacté par mail afin de venir retirer son lot.

ARTICLE 7 : droit d'accès et de rectification

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant bénéficie d'un droit d'accès et rectification des informations le concernant. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : info@rochexpo.com

Les données personnelles communiquées seront conservées par la Société organisatrice.

Tout participant pourra demander à ROCHEXPO de supprimer ses données.

ARTICLE 8: Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait. Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

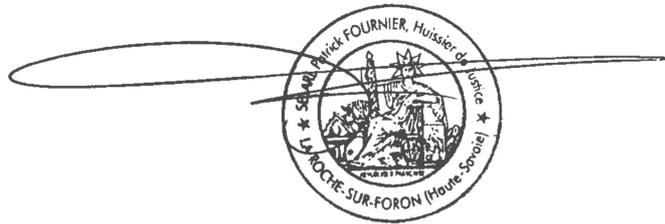
ARTICLE 10 : Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel

Le règlement des opérations sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'officier Ministériel ci-dessous par téléphone ou courrier avec remboursement des frais de timbre au tarif postal en vigueur.

SELARL Patrick FOURNIER
Société d'Huissiers de Justice
27 Place Hermann – B.P. 64
747800 LA ROCHE SUR FORON
Tél. : 04 50 03 20 98
Fax : 04 50 03 37 46

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal Judiciaire de Bonneville.



Association Foire Exposition Haute-Savoie Mont-Blanc
Siège Social : "Le Pyramide" - 210, rue Ingénieur Sansoube - CS 20018 - F-74801 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX
Bureaux : 59 rue des Centaures – 74 800 LA ROCHE-SUR-FORON
Tél. : +33 (0)4 50 03 03 37 - E-mail : info@rochexpo.com - Web : www.rochexpo.com
Siret 776 606 170 00020 - APE 8230Z - N° TVA : FR 63 776 606 170